

AFCEN RCC-M Errata 010 – FR

Janvier 2025

afcen

AFCEN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège administratif : AFCEN, 1 Place Jean Millier, F-92400 Courbevoie

© AFCEN 2025 – Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

AFCEN RCC-M Errata 010

NOTE AUX UTILISATEURS

Ce document apporte les corrections décrites dans le tableau ci-dessous, pour les éditions du code, versions et paragraphes mentionnés.

Edition(s)	Version(s)	Descriptif de l'errata	Paragraphe(s)
2018, 2020	Français, Anglais	<i>Imposition d'un contrôle volumique pour les joints emmanchés soudés de niveau 2. Cette correction est nécessaire pour assurer le respect de l'EES 3 de l'annexe II de l'arrêté ESPN.</i>	ZY 330

Les pages modifiées sont présentées successivement pour les éditions 2018 et 2020.

Les parties de texte modifiées apparaissent en rouge.

Ces conditions s'appliquent pour :

- L'utilisation de films de système classe :
 - C1 et C2 pour l'Ir192,
 - C1, C2 et C3 pour le Se75,
- Le respect d'un flou géométrique $\leq 0,30\text{mm}$.

Pour les assemblages examinés au moyen de rayonnements X, il est réalisé autant d'expositions que nécessaire pour assurer la couverture (*) de la totalité du volume à examiner. La longueur interprétable sur le radiogramme doit être explicitée.

(*) : La couverture de la totalité du volume à examiner peut être déterminée par épure ou par étude technique et vérifiée, au moyen de repères ou d'index (positionnés côté source) apparaissant sur le radiogramme, en dehors de la zone à examiner et équidistants suivant le nombre d'expositions. La lecture en double film peut être complétée par une lecture en simple film dans les conditions du MC 3312.5.2b.

En complément de S 7742 2) et sauf justification particulière du fabricant, les assemblages permanents de type emmanché soudé devant résister à la pression sont tous contrôlés par radiographie. Lorsque le contrôle radiographique n'est pas réalisable, les contrôles par ressuage en cours d'opération doivent être réalisés conformément au tableau S 7720.2.

Rapports d'examen

Les essais non destructifs requis par l'EES 3 de l'annexe 2 de l'ESPN font l'objet d'un rapport d'examen systématique.

Approbation des modes opératoires de soudage et du personnel

Le tiers compétent qui approuve les modes opératoires et les personnels en matière d'assemblages permanents est un organisme habilité au sens du 11. a) i. ou du 11. a) ii. de l'article R. 557-4-2 du code de l'environnement.

L'entité tierce partie reconnue qui approuve le personnel qui effectue les contrôles par essais non destructifs des assemblages permanents est un organisme habilité au sens du 11. a) ii. de l'article R. 557-4-2 du code de l'environnement.

ZY 330 EES 4 MATERIAUX

Assemblages permanents

La réalisation des assemblages permanents soudés soumis aux exigences essentielles de sécurité des annexes 1 et 2 de l'AM du 30/12/2015 doit être couverte chaque fois que cela est possible par des QMOS comportant des essais de flexion par choc. A ce titre les notas (7) et (8) des tableaux respectifs du S3201.a et b et du S3200 §7.4.5 sont d'application. Cette exigence s'applique également aux matériaux qui ne sont pas sujet à la transition ductile fragile aux conditions prévisibles d'utilisation de l'équipement (cas des aciers inoxydables austénitiques et des alliages base nickel).

Ces conditions s'appliquent pour :

- L'utilisation de films de système classe :
 - C1 et C2 pour l'Ir192,
 - C1, C2 et C3 pour le Se75,
- Le respect d'un flou géométrique $\leq 0,30\text{mm}$.

Pour les assemblages examinés au moyen de rayonnements X, il est réalisé autant d'expositions que nécessaire pour assurer la couverture (*) de la totalité du volume à examiner. La longueur interprétable sur le radiogramme doit être explicitée.

(*) : La couverture de la totalité du volume à examiner peut être déterminée par épure ou par étude technique et vérifiée, au moyen de repères ou d'index (positionnés côté source) apparaissant sur le radiogramme, en dehors de la zone à examiner et équidistants suivant le nombre d'expositions. La lecture en double film peut être complétée par une lecture en simple film dans les conditions du MC 3312.5.2b.

En complément de S 7742 2) et sauf justification particulière du fabricant, les assemblages permanents de type emmanché soudé devant résister à la pression sont tous contrôlés par radiographie. Lorsque le contrôle radiographique n'est pas réalisable, les contrôles par ressuage en cours d'opération doivent être réalisés conformément au tableau S 7720.2.

Rapports d'examen

Les essais non destructifs requis par l'EES 3 de l'annexe 2 de l'ESPN font l'objet d'un rapport d'examen systématique.

Approbation des modes opératoires de soudage et du personnel

Le tiers compétent qui approuve les modes opératoires et les personnels en matière d'assemblages permanents est un organisme habilité au sens du 11. a) i. ou du 11. a) ii. de l'article R. 557-4-2 du code de l'environnement.

L'entité tierce partie reconnue qui approuve le personnel qui effectue les contrôles par essais non destructifs des assemblages permanents est un organisme habilité au sens du 11. a) ii. de l'article R. 557-4-2 du code de l'environnement.

ZY 330 EES 4 MATERIAUX

Assemblages permanents

La réalisation des assemblages permanents soudés soumis aux exigences essentielles de sécurité des annexes 1 et 2 de l'AM du 30/12/2015 doit être couverte chaque fois que cela est possible par des QMOS comportant des essais de flexion par choc. A ce titre les notas (7) et (8) des tableaux respectifs du S3201.a et b et du S3200 §7.4.5 sont d'application. Cette exigence s'applique également aux matériaux qui ne sont pas sujet à la transition ductile fragile aux conditions prévisibles d'utilisation de l'équipement (cas des aciers inoxydables austénitiques et des alliages base nickel).